

JANV.  
2019

N° 39

BULLETIN  
MUNICIPAL

# BM



[www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)



• INFOS COMMUNALES  
• EDITO



SERVICES PUBLICS



À LA UNE

RÉSIDENCE  
DE L'AUTONOMIE



EN BREF



LE COIN  
DES ASSOCIATIONS



LES CONSEILS  
MUNICIPAUX



LE CARNET



L'AGENDA





## ÉLECTIONS EUROPÉENNES : 26 mai 2019 et nouvelles modalités

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 31 mars 2019.

Pour vous inscrire, vous devez compléter un imprimé (téléchargeable sur [www.servicepublic.gouv](http://www.servicepublic.gouv) ou sur le site de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr) ou disponible au secrétariat de mairie) et le déposer en mairie accompagné d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois et de la copie d'une pièce d'identité.

Courant mars-avril 2019, chaque électeur inscrit sur la liste électorale de la commune recevra par courrier une nouvelle carte électorale. Les élections ont lieu à La Grande Salle (Allée Antoine Valéry), qui comprend 2 bureaux de vote

Vous devez vous présenter au bureau de vote figurant sur votre carte électorale, muni d'une pièce d'identité (avec photo)

La carte électorale n'est pas obligatoire mais recommandée pour vous permettre de vous diriger vers votre bureau de vote.

Si vous votez par procuration, la procuration doit être établie auprès soit du commissariat de police, soit de la gendarmerie, soit du tribunal d'instance. Vous pouvez télécharger l'imprimé (cerfa n°14952\*01) sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Il devra être complété puis imprimé et déposé auprès des autorités compétentes (gendarmerie, commissariat ou tribunal).



### SIRTOM DE LA REGION DE BRIVE

Le tri des emballages : au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles consignes

Point de collecte parking de la Grande Salle



> **la poubelle marron** : les déchets ménagers, en sacs fermés

+ **1 colonne marron Parking de la Grande Salle**

: pour les déchets ménagers (badge d'accès à demander au SIRTOM)



> **la poubelle jaune** : tous les emballages plastiques, carton, métal.

+ **1 colonne jaune Parking de la Grande Salle**:

emballages plastiques, cartons, boîtes métal

Tous les emballages plastiques sont récupérés pour être recyclés et valorisés.



**1 colonne bleue Parking de la Grande Salle** :

tous les papiers propres (journaux, magazines ...)



**2 colonnes vertes Parking de la Grande Salle** :

tous les contenants et emballages en verre...

## NOUVELLES INSTALLATIONS

**ALIMENTATION FINE DE FRANCE  
LIMOUSIN**

**PRODUITS  
D'ÉPICERIE  
FINE**

La Maisonneuve, 19270 Sainte-Féréole  
Tel : 05.44.31.50.02

**Boucherie  
Charcuterie**

**Pascal COURDURIÉ**

**RE-OUVERTURE de la BOUCHERIE**

le bourg - Sainte-Féréole à partir du VENDREDI 15 MARS

Tous les Matins du Mardi au Dimanche de 8h à 13h

**CLEM 19**

Assistance technique, Entretien, Installation, Formation.  
Matériel: Stations services, Industrie, BTP, Agricole.

Frédéric HEBRARD Gérant

06 08 30 44 28  
frederic.hebrard@orange.fr

La Reyrie  
19270 Sainte-Féréole

[www.linkedin.com/company/clem19/](http://www.linkedin.com/company/clem19/)

**AVIVA**

**05.55.33.64.84**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
9h-12h30 et 14h-18h30  
Samedi : 9h-12h  
Fermeture le mercredi

**ERRATUM**

COIFF A DOM, une erreur s'est glissée dans le numéro 37 de février 2018, les coordonnées téléphoniques sont : 06.45.79.98.35



## J'ai mal à ma France !

**J'ai mal à ma France**, quand un gouvernement sous prétexte d'écologie et de gaz à effets de serre décide d'augmenter le prix du gasoil à deux reprises, décide d'envoyer à la casse des véhicules soit disant polluants et qui en surenchère déclare que dans 10 ans les chaudières au fioul devront disparaître et cerise sur le gâteau instaure les 80 km/heure.

Cet épisode a démontré que le gouvernement ne connaissait pas son peuple, ne connaissait pas les difficultés d'une frange très importante de sa population et ne connaissait rien au milieu rural.

La réaction au travers des réseaux sociaux et de ce qu'il est convenu d'appeler les gilets jaunes a été plébiscitée et très largement approuvée au début. Cet épisode a permis au gouvernement de corriger ses erreurs et peut être, mais en sommes-nous sûrs, de comprendre que l'on ne gouverne plus de manière moderne, en empilant les taxes les unes sur les autres mais en encourageant et en aidant les gens à adopter des comportements vertueux !

Vaut-il mieux aider à l'isolation d'un logement ou taxer le fioul ?

**J'ai mal à ma France** quand je vois les déviances de ceux que l'on appelle les gilets jaunes et les scènes de guérilla urbaines qui sont devenues inexcusables et insupportables.

Quand on touche aux policiers, aux gendarmes, quand on insulte les élus, quand on ne respecte même plus l'Arc de Triomphe, c'est la République que l'on bafoue et que l'on met en danger.

Quand on exige que le peuple gouverne, ça s'appelle la démocratie.

Tout le monde peut se présenter à une élection mais l'élection passée il faut en respecter le verdict démocratique.

Je n'ai vu les mois de novembre, décembre et janvier que des casseurs abrités derrière quelques gilets jaunes honnêtes mais qui servent maintenant de caution aux désordres visant à tuer la République.

Là aussi, que voulons-nous et que veut l'immense majorité silencieuse d'un peuple en état de sidération ? Voulons-nous une France gouvernée par les tweets, par les réseaux sociaux d'une France qui verserait vers le totalitarisme ou la dictature ?

Pour ma part, et pour vous aussi, je le sais, mon choix est fait.

La chienlit, ça suffit ! Et nous appelons le Gouvernement à reprendre la main et à protéger ses policiers et ses gendarmes et à remettre de l'ordre dans le désordre qu'il a contribué à créer.



**J'ai mal à ma France** quand je vois l'état de sa dette, l'état de ses déficits, quand je vois son incapacité à corriger les impasses financières qui année après année affaiblissent notre capacité à nous relever.

Où allons-nous ? Si ce n'est dans le mur ? Les grecs, les portugais, les islandais et tant d'autres ont connu des crises qui ont amputé leur pouvoir d'achat de plus de 30% et qui ont fait fondre retraites et économies. C'est ce qui nous guette si nous ne relevons pas le défi de stopper les déficits annuels. Le gaspillage est partout et il est nécessaire d'instaurer des réformes en profondeur, à échanger contre une augmentation de pouvoir d'achat.

**Oui j'ai mal à ma France,**

Cette France pour laquelle lors du siècle dernier des millions de jeunes gens ont versé leur sang.

Cette France que l'on prive jour après jour de son identité au risque de ne plus pouvoir formuler d'appréciation sans être taxé de xénophobie.

Cette France des métropoles qui peu à peu étouffe, asphyxie le rural et maintenant de plus en plus les petits pôles urbains.

**Mais je veux croire en la France**, celle des citoyens qui seront un jour nombreux et en masse capables de se lever et de défendre un idéal qui n'aurait jamais dû les quitter.

Idéal qui a bâti notre République « Liberté Egalité Fraternité ».

Amicalement,  
**Henri SOULIER**



## LA POSTE



Depuis 2015, La Poste s'est inscrite dans une dynamique d'ouverture de Maison de Services Au Public (MSAP).

Nées d'un partenariat entre l'Etat et La Poste, les MSAP se veulent être des lieux d'accueil, d'information, d'orientation à destination des usagers de services publics, dans lesquels les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Elles participent ainsi au maintien des services au public dans les zones rurales dans une logique de proximité.



Dès la mise en place de ce dispositif, la commune de Sainte-Féréole a été identifiée et retenue pour accueillir une Maison de Services au Public.

Comme 7 autres communes corréziennes, la MSAP de Sainte-Féréole est située dans les locaux du Bureau de Poste, dans le bourg.

Une journée portes ouvertes a été organisée le Vendredi 12 octobre. Mme ARTEIL, responsable espace commercial de la MSAP, a animé l'Atelier « les démarches en lignes faciles et pratiques ».

Cette initiative a été saluée par les usagers qui se sont dits vivement intéressés.

Vous pouvez y réaliser vos démarches auprès des organismes publics tels que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les Finances Publiques, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore Pôle Emploi. Vous disposez d'un espace d'accueil dédié en libre-service, avec des outils numériques (ordinateur, imprimante, scanner...) et d'une connexion internet.

L'agent de la Poste est à votre disposition pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.



*De gauche à droite) : la chargée de clientèle MSAP, la responsable espace commercial MSAP, et Henri Soulier, maire de Sainte-Féréole.*



### INFOS PRATIQUES

#### Horaires d'ouverture

LUNDI / 9h00-12h00, 13h30-15h00  
 MARDI / 9h00-12h00, 13h30-15h00  
 MERCREDI / 9h15-12h00, 13h30-15h00  
 JEUDI / 9h00-12h00, 13h30-15h00  
 VENDREDI / 9h00-12h00, 13h30-17h50

#### Nous contacter

**4 RUE DU 14 JUILLET**  
**19270 Sainte-Féréole**  
**msap.ste-fereole@laposte.fr**

### A SAVOIR

Chaque MSAP est partenaire avec aux moins 2 opérateurs nationaux parmi lesquels : Pôle emploi, La Caisse Nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, La Caisse nationale d'assurance vieillesse, La Caisse Nationale des Allocations Familiales, La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, La Poste, GRDF.

## LA BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque, un lieu convivial où petits et grands peuvent trouver de quoi éveiller et satisfaire leur curiosité.

Des livres, des BD, des DVD, des magazines sont à votre disposition... Et si on ne trouve pas sur place, on commande à la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)

Les bénévoles vous accueillent, vous conseillent, vous font part de leurs « coup de coeur », bref animent et font vivre ce lieu.

L'accès à la bibliothèque et à son contenu est gratuit.



Anne Marie, Christiane, Francine, Margot, Monique, Sandrine sont à votre écoute

### HORAIRES D'ACCUEIL

le lundi de 16 h 30 à 18 h 30  
le mercredi de 14 h à 16 h 30  
le vendredi de 17 h à 19 h.



ALAUNE

## LA RÉSIDENCE DE L'AUTONOMIE

*Nous vous avons informés, dans des bulletins municipaux précédents, de la réflexion du Conseil Municipal sur la création d'une résidence pour favoriser l'autonomie des personnes âgées.*

*Cette résidence comprendra 12 logements adaptés et une maison commune composée d'un bureau d'accueil, un restaurant, un salon, une cuisine, une buanderie. Dans la maison commune également une chambre pour le gardien d'astreinte, et deux chambres d'accueil provisoire. A l'étage, se situera le logement du gardien principal. Les résidents disposeront ainsi d'un personnel présent continuellement sur place.*



## Et aujourd'hui où en sommes-nous ?

Le 30 janvier le Président du CCAS a signé l'acte d'achat avec Mr Pierre Bordes pour l'achat du terrain situé face à la future Maison Médicale.

Ce projet engage donc trois entités :

- le CCAS propriétaire du terrain et futur gestionnaire de la résidence
- Corrèze Habitat, bailleur social en charge de la construction des 12 logements,
- la commune en charge de la maison commune et de ses abords, dont la construction est confiée à Corrèze Habitat.

Outre la construction des logements et de la maison commune, Corrèze Habitat assurera

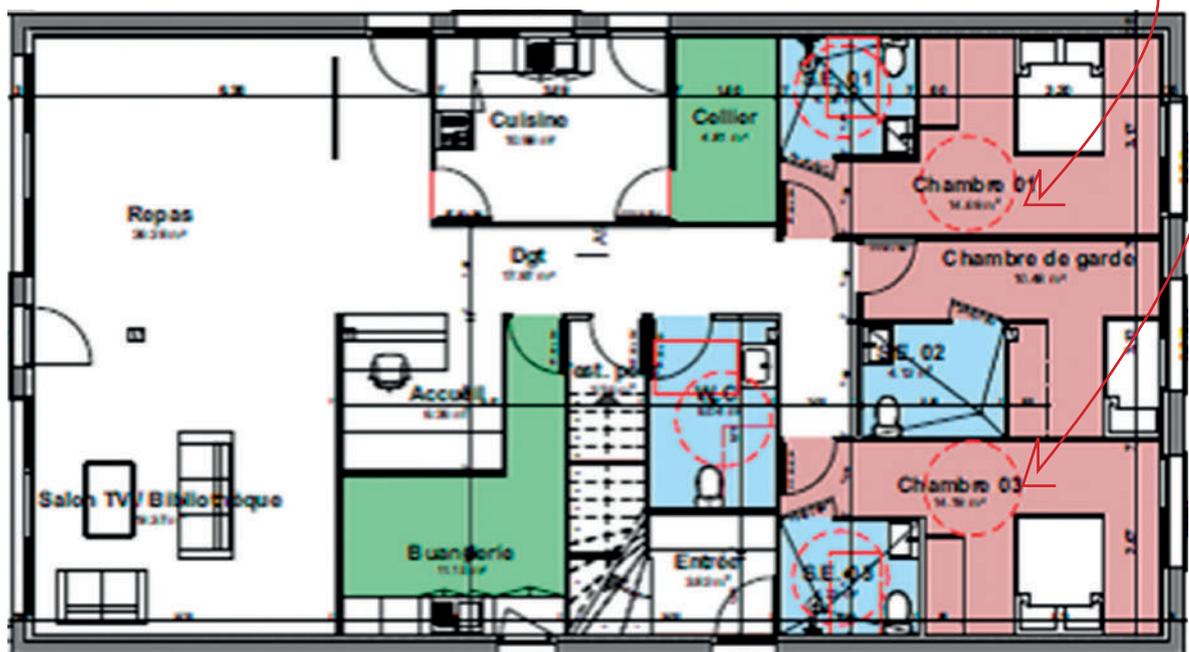
pour le compte de la commune et du CCAS, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la consultation d'un maître d'oeuvre et le suivi des marchés, des études et des travaux, ainsi que l'assistance à la réalisation du projet au suivi technique.

Lors du prochain Conseil Municipal, l'assemblée examinera et se prononcera sur l'Avant Projet Définitif (APD) de la maison commune, mais émettra également un avis sur l'ensemble du projet (notamment les logements).

Par courrier du 10 décembre 2018, l'État a délivré sa décision d'agrément de l'État pour la construction de la Résidence de l'Autonomie à Sainte Féréole.



2 chambres d'accueil temporaire



Maison Commune : rez-de-chaussée



## MAISON MÉDICALE...

Les travaux concernant l'aménagement de la Maison Médicale ont débuté le 4 juin et se poursuivent selon le calendrier prévu, avec une fin des travaux fixée au 25 février 2019.

La pose des menuiseries extérieures ayant été réalisée, la réfection des pignons et des façades a pu commencer.



A l'intérieur du bâtiment, la démolition des cloisons intérieures a été réalisée, et face au mauvais état des travées bois, il a été décidé de les remplacer par des travées en béton isolant.



L'ascenseur a également été installé et le cloisonnement intérieur des différents locaux est en cours.



Le dernier étage a été pré-aménagé (isolation du toit et préparation des murs, pose de vélux) en prévision de l'installation de nouveaux professionnels de santé.

Les professionnels de santé qui s'installeront à la maison médicale ont visité les locaux qui leur sont dédiés, et ont organisé leur installation prévue pour le courant du mois d'avril. Une journée portes ouvertes est prévue mi-mars pour une ouverture de la maison médicale début avril.

## EXTENSION ET AMÉLIORATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au cours du dernier trimestre 2018 plusieurs travaux d'extension du réseau d'éclairage public ont été réalisés. Ainsi des candélabres ont été installés Route de Goursat, à La Queyrie à la Vacherie Basse et aux Chapelaudes.

Afin d'améliorer et compléter l'éclairage public dans les villages, des lampes ont également été installées sur des poteaux bois existants ; c'est le cas dans les villages de Laubeyrie, Guillemy, Le Noyer, Le Géant, La Queyrie, Les Chapelaudes et Aujol.

Le coût global des travaux est de 36 900 € HT à répartir entre la Fédération Départementale d'Electrification et la Commune à hauteur de 50 % soit un reste à charge pour la commune de 18 450 € HT.

## ECLAIRAGE DU STADE À L'AIDE DE LEDS

La commune a décidé d'installer un éclairage homologué en LED autour du terrain d'honneur et de remplacer l'éclairage sur le terrain d'entraînement pour des raisons d'économie d'énergie. Il permettra aux équipes de disputer les matchs le samedi soir.

Dans le même temps des tribunes sont installées pour permettre aux spectateurs d'assister aux rencontres assis.

Ce dossier a fait l'objet d'un financement européen important. Ainsi sur une dépense de 123 127 € TTC (102 690 € HT), l'Europe, au travers du FEADER, a financé à hauteur de 80 % ces travaux soit 80 000 €.

## REPLACEMENT DES LAMPES DÉFECTUEUSES

2 fois par an, un contrôle de l'état de l'éclairage public est effectué. Suite à ce recensement, une entreprise est mandatée par la commune et intervient en mars-avril et octobre-novembre afin de remplacer les lampes défectueuses.



NOUVEAUTÉ

# ARRIVÉE DE LA FIBRE

2019, MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINTE-FÉRÉOLE SI LES DÉLAIS SONT TENUS

Le déploiement de la fibre est une excellente nouvelle pour notre Commune et ce d'autant plus que ce déploiement a été avancé d'une année.

## MAIS ATTENTION !!

La fibre peut casser et elle est beaucoup moins souple que les fils cuivre existants. Si vous êtes riverains d'une ligne téléphonique existante, vous devez abattre tous les arbres vieux, malades ou qui penchent vers les fils. De même si votre sol est instable, il est préférable d'abattre tous les arbres susceptibles de tomber sur le réseau fibré des deux côtés de la route (tenir compte de la taille des arbres).

En cas de chute d'arbres, votre responsabilité sera immédiatement recherchée par Orange et le coût de la réparation portée à votre charge.

En cas de rupture de la fibre, ce coût peut aller de 1 000€ à 10 000€.

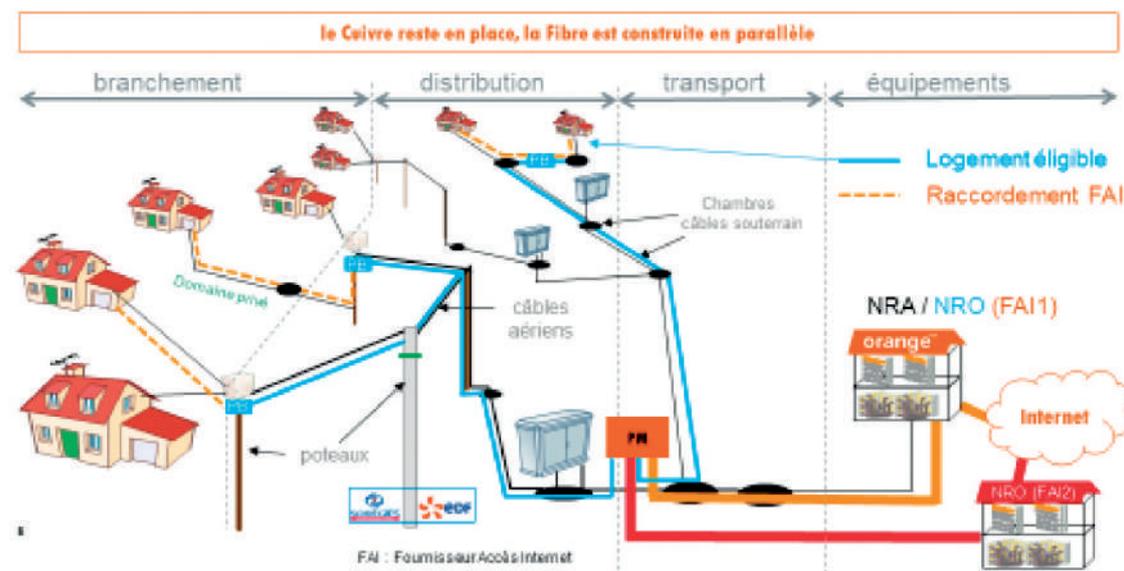
De même toutes les branches qui dépassent sur le domaine public doivent être élaguées. Par rapport au réseau existant, il ne faut aucun obstacle à plus de 1 mètre tant en largeur qu'en hauteur.

Merci de faire le nécessaire tant que la fibre n'est pas installée. Après ce sera plus délicat car l'abattage devra être maîtrisé.



## Déployer

## Architecture boucle locale



## TRAVAUX D'AMENAGEMENT « PRÈS DU BOURG »

Par délibérations des 6 juillet et 19 novembre 2018, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'engager une réflexion sur l'aménagement des parcelles situées « Près du Bourg » et sur la circulation sur la route de Lajoinie à partir du carrefour dit « de la coiffeuse ».

*Le projet consiste à :*

**ROUTE DE LA SALESSE**, élargir la voirie pour faciliter le croisement ou le cheminement de véhicules type poids lourd, enfouir le réseau électrique

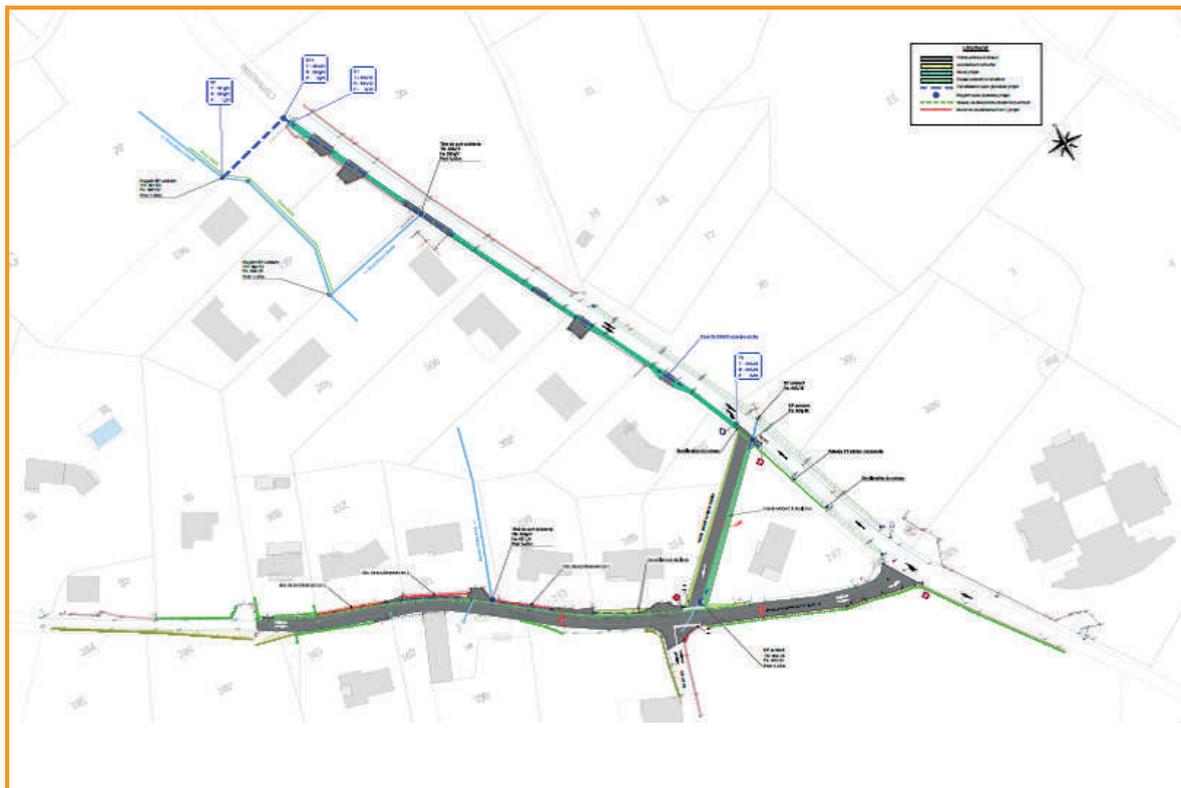
**ROUTE DE LAJOINIE**, aménager le réseau des eaux pluviales, sécuriser et aménager la circulation des véhicules par la mise en place d'un sens unique à partir du carrefour

Ce nouveau plan de circulation nécessite la création d'une nouvelle voie dans la parcelle communale existante entre les routes de Lajoinie et la Salesse.

La circulation sur cette nouvelle voie se fera également en sens unique en venant de Lajoinie en direction du Chemin de la Salesse pour rejoindre l'Avenue de la Besse par la rue des Lilas.

Les travaux sont estimés à 115 905,09 € H.T. soit 139 086,11 € T.T.C. subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 46 362 €.

La maîtrise d'oeuvre a été confiée au bureau d'études DEJANTE.





# ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE HTA HAUTE TENSION A (DITE MOYENNE TENSION) PAR ENEDIS

Comme annoncé dans le Bulletin Municipal n° 37 de février 2018, un important programme de travaux d'enfouissement du réseau électrique est en cours sur la commune de Sainte-Féréole.

Il a débuté par le secteur de Laubeyrie à Tardou.

Le projet actuel consiste à enfouir sur 17 kms le réseau électrique depuis Saint-Hilaire-Peyroux jusqu'au bourg de Sainte-Féréole.

Ces travaux permettent de supprimer de nombreux passages aériens dans des zones boisées, de fiabiliser le réseau de distribution d'électricité, de réduire le temps de coupure en cas d'incident et d'optimiser la desserte en électricité des clients particuliers et des zones d'activités concernées

Le Bureau d'Etudes en charge du dossier est le Bureau Atlantique Etude de BRIVE.

Les entreprises chargées des travaux sont :

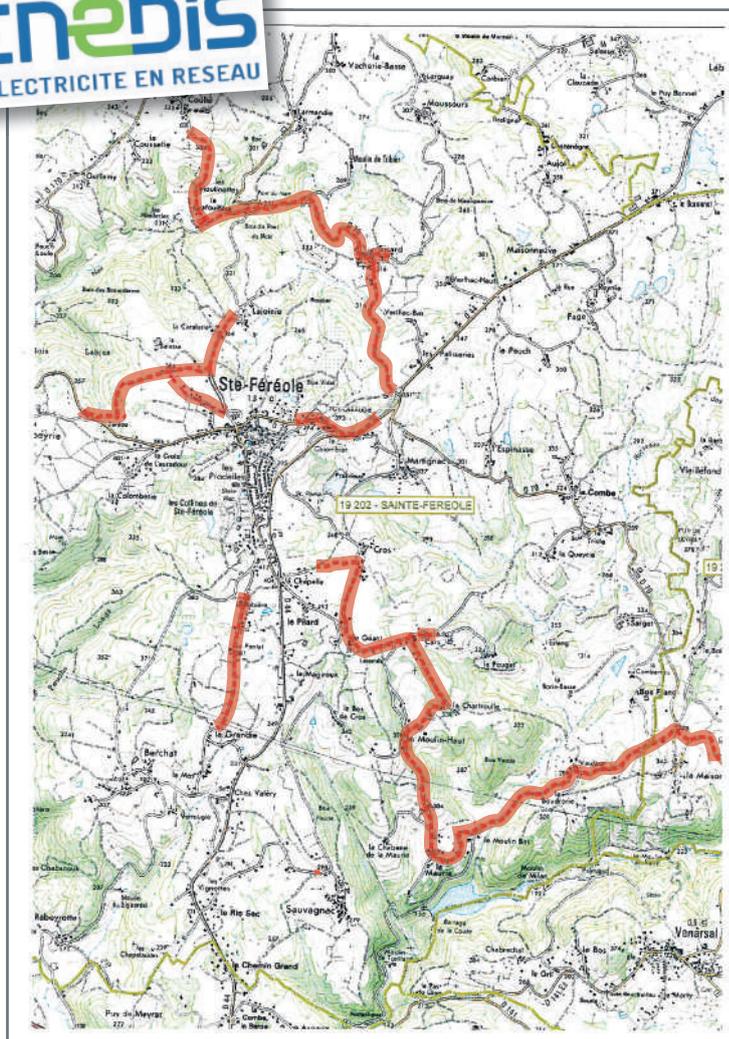
SDEL (Malemort)

CDE 15 (Aurillac)

MCR ASSIMON (Corrèze)

Ces travaux ont commencé début décembre et dureront environ 7 mois (génie civil, déroulages des câbles, mise en place des transformateurs et armoires de coupures et raccordements) et mise en service du nouveau réseau souterrain.

**ENEDIS**  
L'ELECTRICITE EN RESEAU



## QUELQUES CHIFFRES CLES

- **Montant des travaux : 1 120 000 €**
- **17 kms de câble HTA à enfouir**
- **18 postes de transformation ou armoires à installer**
- **Environ 16 kms de conducteur HTA aérien à déposer**
- **175 poteaux à enlever**

## JOURNEE DU PATRIMOINE : HOMMAGE

Journée exceptionnelle cette année pour les « Journées Européennes du Patrimoine », le 16 septembre.

En effet c'est cet évènement que la municipalité et le Groupe Patrimoine ont choisi pour rendre hommage aux 104 jeunes de la commune qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille de la Première Guerre Mondiale.

A partir des recherches effectuées sur les soldats, les membres du Groupe Patrimoine se sont efforcés de trouver leurs descendants les plus directs (petits enfants, arrière petits-enfants, petits-neveux, arrière petits-neveux ...). Ils ont ainsi retrouvés des descendants pour 58 d'entre eux, ce qui représente environ 150 personnes qui ont reçu une invitation de la municipalité pour assister à l'hommage de leur aïeul et recevoir en primeur le livre *Des Vies pour un Pays*.

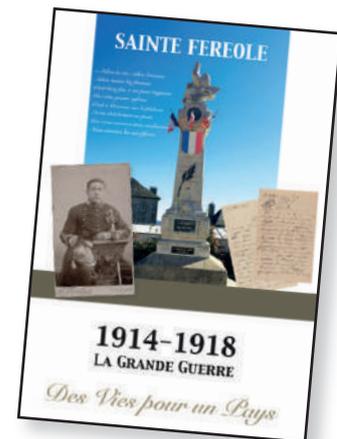
Près de 300 personnes ont participé à cette manifestation.

Michel Delpy et Denise Verlhac ont témoigné de la difficulté de la vie de leur famille pour faire fonctionner l'exploitation agricole alors que « l'homme de la famille » est mort en pleine force de l'âge sur le front.

Puis ce fut un autre moment d'émotion lorsque chaque descendant, à l'appel de son nom, s'est vu remettre le livre où se trouve tracée l'histoire de son aïeul.

L'apéritif, très convivial, a permis à chacun de se retrouver, après souvent de très nombreuses années, et de renouer des liens qui remontaient parfois à l'enfance.

Le Groupe Patrimoine est particulièrement fier d'avoir pu faire revivre le souvenir de ces 104 Poilus et permis à leurs descendants de se retrouver.



Le nombreux public a pu parcourir l'exposition « Les femmes pendant la Grande Guerre » réalisée en 2014 par les bénévoles de la bibliothèque municipale.



Le spectacle vivant « La fleur au fusil » créé par Nathalie Marcillac a suscité beaucoup d'émotion et fut très applaudi. Ce spectacle présente en sept tableaux la vie d'un village à l'arrière du front de la déclaration de la guerre jusqu'à l'armistice.

Monsieur Gilbert Beaubatie, professeur agrégé d'histoire a permis aux spectateurs de mieux comprendre les zones d'ombre de cette période tragique et les conséquences du Traité de paix sur la suite de notre histoire.



Malgré le sérieux mis dans ce travail de recherche, des oublis ont pu se produire. Deux familles ont fait part de leurs remarques. Les membres du Groupe Patrimoine leur demandent de bien vouloir les excuser. La fiche de ces deux soldats a été modifiée et sera transmise à leur famille.

Voici ces 2 nouvelles fiches :

028

**NOM ET PRÉNOM** *Saumier François*

**NÉ LE** *7 mars 1880*  
à *Berchat, Sainte-Féréole*

**DE PÈRE** *Saumier Louis*  
**PROFESSION** *Cultivateur*

**DE MÈRE** *Vignal Françoise*  
**PROFESSION** *Cultivatrice*  
**DEMEURANT À** *Berchat*

**MORT POUR LA FRANCE LE** *9 avril 1915*

**GRADE ET RÉGIMENT** *Soldat 220<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie*  
**CIRCONSTANCES** *Décédé au champ de bataille de Lacroix-sur-Meuse*

**INFORMATIONS**  
• **DÉCORATIONS :**  
• **INHUMATION :** *Nécropole Nationale Vaux-Racine (Saint-Mihel) tombe N° 1373*

**SITUATION DE FAMILLE** *Marié à Verlhac Marie le 28 juin 1907*  
**DEMEURANT À** *Berchat*

**ENFANTS À CHARGE** *Marie Léonie née le 20 août 1908 à la Vacherie Basse*  
*Marie Marguerite née le 24 février 1910 à Moussours*  
*Jean né le 5 février 1912 à Moussours*

**ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
*Seule Marie Léonie a été adoptée par la Nation suivant jugement du tribunal de Brice rendu le 27 novembre 1918 transcrit à Sainte-Féréole le 5 juin 1919.*

022

**NOM ET PRÉNOM** *Bourg Jean*

**NÉ LE** *16 décembre 1888*  
à *Lespinasse, Sainte-Féréole*

**DE PÈRE** *Bourg Léonard*  
**PROFESSION** *Cultivateur*

**DE MÈRE** *Saulière Françoise*  
**PROFESSION** *Cultivatrice*  
**DEMEURANT À** *Lespinasse*

**MORT POUR LA FRANCE LE** *8/12 septembre 1915*

**GRADE ET RÉGIMENT** *Caporal 7<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie*  
**CIRCONSTANCES** *Tué au combat à La Marazée commune de Vienne le Château - Marne*

**INFORMATIONS**  
• **DÉCORATIONS :** *Décoré de la Croix de Guerre, 1 citation*  
• **INHUMATION :** *Nécropole Nationale de « La Marazée »*

**SITUATION DE FAMILLE** *Marié \**  
**DEMEURANT À**

**ENFANTS À CHARGE** *Henri né le 14 octobre 1912 à Lespinasse*  
*Joseph né le 15 février 1915 à Sarget,*  
*adopté par la Nation le 4 décembre 1918*

**ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
*\*Marié à Antoine Marie le 15 avril 1912, décédée le 16 octobre 1912*  
*\*Marié à Delpy Marie le 10 décembre 1913*

## DU 11 NOVEMBRE 1918

## AU 11 NOVEMBRE 2018 : CENT ANS

Solennité devant le monument aux morts sur lequel figurent 104 noms de jeunes gens qui ont donné leur « vie pour un pays ».

Après la sonnerie des cloches rappelant la signature de l'Armistice, la cérémonie présidée par le maire, Henri Soulier, avec à ses côtés Gilbert Bouillaguet, président du comité local de la FNACA et représentant les ACPG, a revêtu un caractère particulier en cette année du Centenaire de l'armistice mettant fin à quatre années de guerre.

L'appel du nom de chacun des soldats a été

suivi de la lecture du message de l'UFAC par M. Bouillaguet et celui du Président de la République, par M. Henri Soulier.

Puis ce fut le dépôt de gerbes, au nom de la Municipalité, des ACPG et de la FNACA.

La cérémonie s'est poursuivie par la lecture d'extraits de textes du livre « Des vies pour un pays » élaboré par le Groupe Patrimoine de la commune, entrecoupée d'intermèdes musicaux.

A la fin de la cérémonie, tous les participants se sont retrouvés sur la place du Marché autour du verre de l'amitié.

## 15 NOVEMBRE 1943 17 NOVEMBRE 2018

25 ans après la fin de la Première Guerre Mondiale qui devait être la « der des der », 18 jeunes qui résistaient contre le même envahisseur, donnaient aussi leur vie pour leur pays.



C'est le 75<sup>ème</sup> anniversaire de leur sacrifice que nous avons commémoré ce 17 novembre en présence de personnalités civiles et militaires qui ont écouté avec attention la lecture des événements par les enfants de l'école primaire de Sainte Féréole accompagnés par leurs enseignantes et leurs parents.

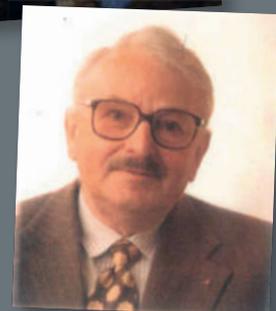
## HOMMAGES AUX 2 DERNIERS RESCAPÉS DU MASSACRE DE LA BESSE, DISPARUS EN 2018

C'est avec émotion que nous avons été informés par leur famille des décès de M. Hermosilla le 30 janvier 2018 et de M. Barre le 9 mars 2018.

Les obsèques de M. Hermosilla ont été célébrées à Sadroc le 2 février 2018. Il était âgé de 93 ans. Cela faisait quelques années que M. Hermosilla ne se déplaçait plus.

Les obsèques de M. Marius Barre ont eu lieu à Grezes, dans le Lot, le 13 mars 2018. Il était âgé de 96 ans. Il assistait chaque année aux côtés du Maire à la cérémonie d'hommage à ses camarades tués. En 2017 il a assisté à la cérémonie depuis la voiture de son fils garée non loin du monument.

Agés de 18 et 21 ans au moment des « événements de la Besse » ils ont consacré les plus belles années de leur vie à la défense de leur pays. N'oublions jamais ces jeunes gens qui ont combattu pour notre liberté.





## CEREMONIE DES VOEUX

Voeux au personnel, aux bénévoles associés, aux associations et au Groupe Patrimoine

Pour le Maire, Henri Soulier,

« Une nouvelle année vient de naître. Qu'elle apporte le meilleur pour notre commune à laquelle nous sommes attachés. Tous ceux qui œuvrent effectivement au destin de notre Communauté sont ici rassemblés : Elus, Agents fonctionnaires, Présidents d'Associations, membres du Groupe Patrimoine et Bénévoles associés.

A vous tous bonne année, beaucoup de bonheur et surtout une excellente santé qui est le trésor de la vie.

A vous mes amis du Conseil Municipal, une année chargée de dossiers, de réalisations, d'études, et le travail ne va pas manquer.

Un merci tout particulier aux deux secrétaires de mairie.

Elles font un travail difficile, coincées en permanence entre des élus, l'administration, la trésorerie, les règlements, le droit...etc. A vous enfin le monde des bénévoles, que vous soyez présidents ou membres de bureau des associations ou bénévoles associés. Bonne année pour vous et pour vos membres actifs.



Vous l'avez compris, les trois entités qui sont ici sont indissociables et chacune à sa manière agit et interagit pour le bénéfice de nos administrés et la vivacité et la qualité de vie de notre Commune.

Plus une Commune est petite et plus elle a besoin de ce ciment humain qui donne sens à la vie.

Au nom du personnel communal, Coralie Petiet, directrice des services, a présenté ses « meilleurs vœux de santé et de joie pour cette nouvelle année.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son dévouement et sa capacité à tirer le meilleur de lui-même pour relever au quotidien le défi que représente la gestion de l'ensemble de nos missions de services publics.

Le fonctionnement des administrations mais aussi les missions changent. Notre environnement territorial subit de profondes mutations, ce qui peut nous amener à nous interroger quant à notre cadre professionnel de demain...



Extrait des voeux présentés par Vincent CANOVAS, Président de La Flégeoise :

«Comme chaque année, au nom de tous les présidents des associations ainsi que tous les bénévoles, je vous souhaite une excellente année 2019 et surtout une très bonne santé afin de nous permettre de vivre encore de très bons moments de rencontres et de projets.

Je tiens, encore une fois à souligner le remarquable travail accompli par les associations. Je rappelle que pour moi, les bénévoles sont le carburant nécessaire à l'évolution de notre commune.»

## BONNE RETRAITE MARCO !

Extraits de l'allocution du Maire :

« Cher Marc

...tu étais et tu es toujours une institution communale, apprécié et aimé de tous, toujours prêt à rendre service et toujours prêt à t'investir.

Revenons quelques instants sur ta carrière. Après avoir travaillé comme électricien, d'abord chez Antoine Valéry de 1977 à 1980, puis comme artisan de novembre recruté par l'équipe de Philippe PLANCHOT le 1er juin 1982 comme ouvrier professionnel suite au départ à la retraite de Monsieur André MIGOT. Tu as donc travaillé avec 6 équipes d'élus différentes dont 4 avec les équipes du Maire actuel.

Marc à l'heure où tu t'en vas, tu peux te retourner sur le chemin parcouru sur les évolutions de ton métier et peut être aussi pourrais-tu parler de l'évolution des mentalités des administrés. Marc, tu auras marqué durablement cette commune par tes aptitudes personnelles à être vrai et une belle personnalité car tu développes tant de qualités.

Tu es apprécié et aimé de tous, toujours prêt à rendre service et toujours prêt à t'investir.

Tu es efficace et organisé.

Tu es autonome et tu as rendu ton équipe autonome aussi et je dois t'avouer que c'est une qualité que nous avons beaucoup apprécié.

Tu es dévoué et toujours à la recherche de la meilleure solution et surtout la moins coûteuse pour résoudre un problème et des



problèmes tu en as eu plus que ta dose et ce, tous les jours ! On peut tout te demander et tu es d'une grande disponibilité ; Samedi, dimanche, jour, nuit et toujours très présent lors des accidents climatologiques, ou de tous les incidents que l'on rencontre à chaque instant dans un territoire de 3 500ha et de 2 000 habitants.

Ce qui m'amène à dire que tu es aussi animé d'un véritable esprit d'initiative que tu mets au service de l'équipe municipale et donc de la commune.

Pour terminer tu fus aussi un joueur intransigeant de l'équipe de foot et chacun le sait ici un admirateur sans bornes de Johnny Hallyday.

Pour l'homme remarquable que tu es et en guise de compliments, en guise de remerciement et en guise de souhait d'une belle retraite, je demande à tous tes amis ici présents de t'applaudir très fort et longuement. »

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX...

### *Extraits du mot d'accueil du maire*

Je suis très heureux de vous accueillir en cette salle en présence du Conseil Municipal et des Présidents ou représentants des associations communales.

Vous avez fait le choix de rejoindre notre commune et donc notre communauté d'hommes et de femmes attachés à leur territoire et donnant le meilleur d'eux-mêmes pour le rendre attractif, pour le développer et l'animer.

Après la diffusion d'une vidéo qui présente la commune, ses équipements et ses services, le Maire a présenté l'équipe municipale, puis les responsables de chacune des associations. Vous aurez tout loisir de les identifier et d'aller vers eux lors de l'apéritif qui suivra cette manifestation.

A la demande du Maire, chacun s'est présenté et mentionné son lieu de résidence et éventuellement son métier.

Merci de vous être déplacés et d'être venu à notre rencontre. Nous sommes sensibles à ce geste.

Nous restons tous, élus et associations, à votre entière disposition.



## REPAS DES AINES

« Une année vient de s'éteindre, une autre vient de naître perpétuant ainsi l'inexorable mouvement de la vie.

C'est donc l'occasion, au nom du Conseil Municipal rassemblé à mes côtés, de vous souhaiter une très bonne année 2019 avec beaucoup de joie, de bonheurs, grands et petits, de prospérité et surtout, surtout, une bonne santé, qui est notre bien le plus précieux et dont on ne mesure l'importance que quand il commence à nous échapper. »

Le Maire, dans son allocution a rappelé les chantiers de 2018 et évoqué ceux de 2019, et a chaleureusement remercié « le personnel communal qui fait preuve d'engagement et de rigueur au service des administrés. ». Il a rappelé « qu'il n'y aura d'existence de l'ensemble des services que si vous les faites vivre.

Notre commune est reconnue comme animée et attractive mais la partie n'est pas gagnée, elle

pourrait devenir une commune dortoir si nous relâchons notre effort.

C'est l'engagement de chaque jour des équipes que j'ai eu le plaisir de conduire mais sans vous rien ne sera possible.

Merci aux organisateurs de cette journée et à Véronique de l'Auberge des Sources qui a toute notre amitié et notre confiance.

N'oubliez pas à 19 heures la traditionnelle soupe à l'oignon

Une nouvelle fois l'équipe municipale vous souhaite une bonne année ainsi qu'une bonne année à notre commune.

Bon appétit et bon après-midi. »

*Ci-contre :  
Soupe à l'oignon*





## NOËL A L'ECOLE, A LA GARDERIE ET A LA CANTINE

Jeudi 13 décembre la mairie et la coopérative scolaire ont invité les enfants de l'école à assister à un spectacle de Noël, à la Grande Salle.

La compagnie « L'Escargot dans les orties » animait cette matinée avec « Le retour du grand (pas si) méchant loup », un spectacle poétique, drôle et touchant où les masques plongent les petits spectateurs dans le monde merveilleux des contes traditionnels, autour de cet animal mythique et fascinant qu'est le loup. Ce spectacle a ravi petits et grands.



*Ci-dessus : Spectacle de Noël*



Le Vendredi 14 décembre, le père Noël faisait une halte à la garderie pour offrir jeux et jouets.

Après la distribution des cadeaux les enfants ont pu partager chocolat chaud et gâteaux préparés par l'Association des Parents d'Elèves.

*Ci-contre :  
Noël à la garderie*

A la cantine, les enfants, enseignants, délégués des parents d'élèves, les parents d'élèves et les membres de la commission des affaires scolaires ont pu apprécier le traditionnel repas de Noël préparé par Olivier.



*Ci-contre :  
Repas de Noël à la cantine*

## NOËL A L'ALSH

Mercredi 19 décembre, les enfants du Centre de loisirs ont passé une journée totalement dédiée à Noël.

Dès le matin, les enfants étaient en route pour le cinéma Rex, la découverte du film d'animation Paddy la petite souris étant au programme. Pendant ce temps-là, le Père Noël en a profité pour déposer de nombreux cadeaux : jeux de société, albums, BD, figurines, lego et surtout un vélo rouge. Des heures de jeu en perspective !

Le temps de tester toutes ces nouveautés, il était l'heure de déguster un chocolat chaud et un pain au lait avant de repartir à la maison avec un petit paquet.





## ACCUEIL DE LOISIRS : Pas le temps de s'ennuyer au centre de loisirs de Sainte Féréole !

Entre les activités proposées par une équipe d'animation toujours motivée et créative, les sorties au Reynou, à Wizz'titi, à la Ludoferme, les intercentres pour rencontrer de nouveaux copains et se sensibiliser à l'écologie et enfin les intervenants sportifs qui nous initient à l'escrime ou encore à la pelote basque, il n'est pas rare d'entendre les enfants reprocher à leurs parents d'arriver trop tôt pour les récupérer.



La preuve que tout le monde a été très sage cette année : après une sortie surprise au cinéma, le Père Noël a déposé au centre de loisirs une hotte pleine de jouets, jeux de société, livres et même un nouveau vélo ! Le soir chaque enfant est reparti avec un badge et un livret d'activités du film et... un Père Noël en chocolat.



## ESPACE - JEUNES

Les vendredis soirs en période scolaire, les jeunes flégeois âgés de 14 à 18 ans ont l'opportunité de se réunir dans les locaux de l'espace jeunesse pour une soirée qu'ils aménagent à leurs envies : visionnage d'un film, musique, baby-foot... ou simplement discussions interminables autour d'une pizza ! L'accueil est proposé entre 18h00 et 22h00.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la mairie de Sainte Féréole, et pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à joindre Audrey Boudy au 09.60.37.90.92 ou par mail à [espace-jeunesse.stefereole@orange.fr](mailto:espace-jeunesse.stefereole@orange.fr)

Organisé par la municipalité de Sainte-Féréole

**Samedi 16 mars 2019**  
20h30  
La Grande Salle à  
**SAINTE-FÉRÉOLE**

**Billets en vente à la mairie et sur [francebillet.fr](http://francebillet.fr)**  
ticketmaster.com, Cultura, Carrefour, Centre Leclerc

**Tarif unique 38€**  
Places assises - Placement libre

**ANIMATION :**  
Nouvelle soirée théâtre...



## MOUVEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL : Nouvelles embauches

Suite au départ à la retraite de Marc LACOMBE, 2 nouveaux employés sont venus renforcer l'équipe technique placée sous la responsabilité de Denis SOREAU.

### Jean-Marie PASCUAL

Il habite Sainte-Féréole depuis 2015 et a 51 ans. Il a occupé des fonctions similaires dans une commune du Lot et Garonne. Il a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2019, après le départ à la retraite de Marc Lacombe. Il va travailler en équipe avec Christian Serre pour le passage de l'épaveuse. Ses principales missions seront l'entretien de la voirie et de ses abords, mais également la réalisation de petits travaux, la maintenance de premier niveau des bâtiments communaux et tous travaux divers d'entretien.



### Emmanuel BASSALER

Il habite à Chamboulive et a 46 ans. Il a travaillé dans une entreprise privée de travaux de jardinage et d'aménagements paysagers. Il a un CAP et un BEP Horticole option espaces verts. Il a une expérience de 31 ans. Il a intégré les effectifs le 1<sup>er</sup> février 2019 et travaille en équipe avec Denis Soreau. Ses principales missions seront l'entretien des espaces verts, mais également la réalisation de petits travaux, la maintenance de premier niveau des bâtiments communaux et tous travaux divers d'entretien.



### Denis SOREAU

Agent de maîtrise principal  
Chef de l'équipe technique



**Christian SERRE**  
Adjoint technique



**Jean-Marie PASCUAL**  
Adjoint technique



**Emmanuel BASSALER**  
Adjoint technique



**Alexis AKEL**  
Employé en contrat d'avenir

## TRAVAUX SUR LES ROUTES

Dans la continuité des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier communal, les employés municipaux ont réalisé des travaux de réfection de voirie en tri-couche dans les villages de Berchat, Cévennes et Les Chapelaudes.

Le coût total des fournitures pour la réalisation de ces travaux d'élève à 5433 euros.



Route de Cévennes

## RENOVATION DES FACADES DE LA MAISON TOURNADOUR

Les volets, appuis de fenêtres et balcons de la Maison Tournadour ont été repeints.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LADOWICHT pour un montant total de 4910 €.



## REFECTION DU TOIT DU LOCAL TECHNIQUE DE LA PISCINE

Face au vieillissement du plafond du local technique (salle des machines) de la piscine, et pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement des appareils, le toit a dû être entièrement démoli.

Il a ensuite été reconstruit avec une dalle en béton étanche ; des aérations ont également été réalisées dans le local.

L'entreprise PASCAREL a réalisé les travaux pour un montant de 20 803 € TTC.

## LA FLÉGEOLOISE



La dernière campagne des marchés de producteurs de pays s'est très bien déroulée. Pour une fois le temps était avec nous et la fréquentation s'en est ressentie.

Les bénévoles ont bien répondu présents dans une très bonne ambiance que ce soit le jeudi matin pour la préparation et la mise en place des tables que le soir pour le rangement.

Le Président s'est aussi réjoui des très bons retours quant à notre organisation et à l'accueil que nous avons réservé à toutes les personnes.

Merci au bureau de La Flégeoise et à tous les bénévoles pour leur implication.

Comme chaque année La Flégeoise a convié, tous les Présidents et les bénévoles des associations, ayant œuvrés pendant les marchés de producteurs de pays au repas traditionnel.

La journée, à la grande salle, avait commencé par le bilan des marchés de producteurs de pays en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Ensuite s'est tenu le repas très apprécié, préparé par Véronique de l'Auberge de Sources suivi d'une après-midi festive.

Pour clôturer la journée en soirée nous nous sommes tous retrouvés autour d'une bonne soupe à l'oignon.



Aujourd'hui nous nous projetons sur l'organisation du réveillon du jour de l'an. Une information complète de la soirée est disponible sur le site de la mairie.

Globalement nous voilà déjà concentrés sur les événements de l'année prochaine pour préparer au mieux nos futurs marchés et organiser la venue des orchestres qui viendront animer nos soirées.

Je vous donne donc rendez-vous en 2019 pour de bons moments à passer ensemble.

*Vincent CANOVAS, Président*

## LE COMITÉ DES FÊTES

Après une année diversifiée, le comité des Fêtes a tenu son assemblée générale le 27 octobre dernier.

Ce rassemblement a permis de présenter un bilan équilibré sur l'année festive 2018, tant bien sur le plan financier que sur le plan organisationnel.

En effet, les animations sont toujours diverses et variées de façon à proposer des activités adaptées à tous. Pour ce faire, le Comité des Fêtes reconduit des manifestations qui attirent : farcidures et veillée de la St Jean. Il en adapte certaines : soirées à thème et balade d'été, en proposant de nouveaux circuits. Il innove avec de nouvelles activités: embrasement sons et lumières, cinéma en plein air, soirée concert avec le groupe Auvergnat Wazoo, Animation du dimanche festif de la fête votive avec le groupe Cover Street...

La difficulté porte souvent sur l'objectif premier qui est d'attirer et divertir les habitants en leur proposant du renouveau au sein de leur commune et des manifestations qui leur sont proposées.



Pour 2019, les dates sont arrêtées et l'organisation se met progressivement en place. Cette nouvelle année appelle à continuer et persévérer dans cette démarche de nouveauté et d'innovation, tout en célébrant le 50ème anniversaire de l'association. Au programme :

- Samedi 27 avril : soirée Farcidures animée par Serge Conjad et le groupe Lou Parça.

- Dernier week end de juin, samedi 29 juin : veillée de la St Jean. Le Comité des Fêtes proposera d'accompagner cette soirée du traditionnel feu de la St Jean, de la retraite aux flambeaux et d'une assiette Entrecote / Frites. La danse et la musique font l'objet de réflexion.

- Dimanche 28 juillet : Puces d'été autour de l'Eglise et balade d'été avec un nouveau parcours atypique à travers certains chemins de la commune.

- 06, 07 et 08 septembre : la Fête votive. Ce week end sera thématique par le 50ème anniversaire. Surprises et animations variées sont en cours d'élaboration avec notamment la soirée concert du samedi soir.

Le comité des Fêtes vous attend pour partager de nouveaux moments.

*Le Président, Jacques ROUHAUD*



## LA ROSE DES VENTS



La Rose des Vents, club des aînés de Sainte -Féréole a fait son Assemblée Générale le 28 novembre 2018 en présence de nombreux adhérents, des présidents d'association et de Bernadette BLANCHARD représentant la Commune.

Parmi les projets, une sortie croisière sur la Seine (Paris/ Rouen/ Honfleur) d'une durée de 3 à 4 jours (à affiner avec le voyageur) est programmée pour le printemps 2020.

Le calendrier des activités régulières du club est à votre disposition à la Mairie.

Ce moment particulier de l'assemblée générale a été l'occasion de fêter les anniversaires de nos aînés :

- 90 ans pour Lucy BOSCHE de Moussours
- 80 ans pour Ginette ANTOINE du Bourg pour Renée et Jean-Claude BLANCHARD du bourg pour Suzy FROIDEFOND du bourg pour Josette MAURY de VERLHAC - Bas.

Le vice-président, Pierre CAHUZAC a retracé le parcours de chacun avec beaucoup de sérieux et d'humour ce qui a ravi l'assemblée.

Comme il est de coutume, les récipiendaires ont offert une boisson pétillante pour sceller ce moment.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame et Monsieur Patricia et Bernard HALLEMIEUX, nouveaux habitants qui ont souhaité

adhérer au club, sans oublier Martine RIGOT, Maryvonne SOULIER et Jean-Jacques LAVAUD.

Le traditionnel repas de Noël a réuni ce samedi 15 décembre 85 adhérents, en présence de Monsieur le Maire et de Monsieur Fronty, Conseiller Départemental, dans une ambiance joyeuse, autour d'un menu très apprécié.

Jean BECOT nous a régalé par une chanson entonnée à capella de façon magistrale.

La Présidente et le bureau de la Rose des Vents vont continuer à œuvrer avec toujours autant de plaisir pour notre club des aînés de Sainte-Féréole, en remerciant la municipalité pour son soutien indéfectible.

*La Présidente, Simone AIMARD*



## COMITÉ DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage a organisé cette année, une nouvelle visite de l'Italie du sud où résident nos jumeaux italiens de Manocalzati dans la belle région de Campanie. Ce sont 35 Flégeois de diverses associations de la commune qui sont partis début juin. Ils ont rencontré nos homologues italiens à San Barbato où une réception les attendait. Ensuite, après Naples, le Vésuve, la cote Amalfitaine, Pompéi, ils ont eu le plaisir de visiter Capri et Rome. Chacun a semble-t-il apprécié le séjour malgré un aller mémorable.

Sitôt rentrés, Le Président Jean Charles Casadei a emmené une délégation de 5 personnes à Altipiano delle Vigolana afin de participer à l'European Picnic. Dans la région de Trente, des représentants de nombreux pays européens commémorant la première fracture du mur de Berlin, s'y sont retrouvés afin de pérenniser les échanges entre Européens.

L'évènement a été très réussi et l'accueil réservé à notre délégation a été excellent. Chacun a bien sûr promis de se revoir bientôt.

*Le Président, Jean-Charles CASADEI*



## LES PASSIONNÉS DU PATRIMOINE

### BUREAU 2018

Présidents d'Honneur :

SOULIER Henri et MENEYROL Michel

Président : BESANGER Jean-Pierre

Vice-président : MOUNIER René

Secrétaire : MADRANGES Jean-François

Secrétaire Adjointe : BESANGER Lily

Trésorier : MOUNIER Didier

Trésorière Adjointe : HEBRARD Jeanine

L'association compte 59 adhérents.



### AGENDA 2019

- Au printemps : Sortie détente (date à définir).

- Week-end du 14 et 15 Septembre

- La fête de la Batteuse,

c'est le repas typique de battage, la batteuse et sa loco, une cinquantaine de tracteurs, une trentaine de vieux moteurs, des vieux vélos, une scie de chantier, un four à pain, des vieilles voitures et motos, présentation d'un troupeau de moutons et son chien de garde, le pressoir (cidre), et de nombreux artisans: tourneur sur bois, forgeron, fabrication de panetons, de cordage, sculpteur sur pierres, etc... etc...

En 2019, l'association fêtera ses 20 ans d'existence.

*Le Président, Jean-Pierre BESANGER*

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINTE FEREOLE



L'A.P.E est une Association composée de Parents d'Élèves bénévoles. Elle représente tous les parents des 2 écoles de Sainte-Féréole, primaire et maternelle.

L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation de différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, aux spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école.

Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des sapins....

Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

**ACTIVITES POUR L'ANNEE 2018/2019 :** Vente de sapins - Vente de chocolats - Financement de jouets avec organisation du goûter du Noël de la Garderie - Galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire - Loto annuel de l'école informatisé le 06 avril 2019 - Participation en juin à la kermesse ou à la fête de l'école organisée par les enseignants.

**SON FINANCEMENT :** Bénéfice du loto, participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple. Participation

des membres de l'association aux marchés de pays afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés. Subvention accordée par la mairie. Bénéfice des diverses activités comme la vente des chocolats et des sapins.

### COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Frédéric PANCHEVRE

Vice-Président : David CELERIER

Trésorier : Guillaume PATARIN

Trésorier adjoint : Sébastien BOUYGE

Secrétaire : Jessica PATRY

Secrétaire adjointe : Delphine GUITTON

**ASSEMBLEE GENERALE :** L'association des parents d'élèves a besoin de tous les parents disponibles pour continuer à mener à bien ses actions. En début de chaque année scolaire, se tient une assemblée générale ouverte à tous les parents. Elle n'engage pas les parents qui y assistent mais leur permet de mieux connaître la vie de l'association, ses membres ainsi que ses projets.

**CONTACT :** [ape.sainte.fereole@gmail.com](mailto:ape.sainte.fereole@gmail.com)

*Le Président,  
Frédéric PANCHEVRE*

## LA FNACA

La Section locale de la F.N.A.C.A présidée par Gilbert BOUILLAGUET a réuni, en phase avec son règlement intérieur, son conseil d'administration tous les trimestres afin de faire le point et d'informer ses membres des évènements passés et à venir.

Pour respecter ses principes et le devoir de mémoire dont la section locale a la charge, elle participe à toutes les cérémonies commémoratives sur les lieux de mémoire : La Besse, Vernarsal, Saint-Germain-Les-Vergnes, Sadroc, Donzenac sans oublier Vitrac-sur-Montane.

Elle assiste également aux obsèques d'anciens combattants de la commune et des communes voisines.

L'année 2018, marquant le centenaire de la fin de la grande guerre 14-18, en étroite collaboration avec la Municipalité, elle a assisté en nombre à l'émouvante cérémonie du 11 Novembre au cours de laquelle le groupe patrimoine, présidé par Bernadette BLANCHARD 1ère adjointe, a fait revivre la mémoire des 104 jeunes Flégeois tombés au champ d'honneur.

A l'issue de sa dernière assemblée générale, en présence de Michel DEFAYE, président départemental et vice-président national de la F.N.A.C.A, de Mme Marie SEBERT, directrice de l'O.N.A.C et victimes de guerre et du Maire, Henri SOULIER dont l'intervention fut tout particulièrement appréciée, ont été

fixés : le repas annuel du comité début Février, sa sortie de printemps.

Le président remercie sincèrement tous les bénévoles pour leur dévouement ainsi que les porte-drapeaux pour leur présence lors de chaque sollicitation.

*Le Président, Gilbert BOUILLAGUET*





## EXPRESSIONS



COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2<sup>ème</sup> semestre 2018

**AQUARELLE** : Après l'Exposition réussie de juin 2018 avec pour invité d'honneur David Chauvin, l'Atelier d'aquarelle exposera les peintures de ses artistes à la Salle du temps libre du 25 mai au 9 juin 2019. A la demande de Monique Daleau, souhaitant quitter ses fonctions de chef d'Atelier pour raison personnelle, une nouvelle organisation a été mise en place : Mireille Soulier devient Coordinatrice de l'Atelier aidée par Monique Peyroux, Nicole Patrigeon et Roger Faure pour les Expositions, Josiane Bourdet et Monique Guillemot pour les inscriptions.

**CHORALE** : De nouvelles chansons sont au répertoire des choristes depuis la rentrée. Jeanne Marie Chauvin, la Chef de Chœur, avec son entrain habituel, fait travailler avec talent les voix pour les mettre en harmonie. Ce dernier trimestre a été assombri par la malheureuse disparition du ténor et ami Jean Pierre Claux dont la gentillesse était reconnue par tous ceux qui le connaissaient. La saison se clôturera comme en juin 2018 par un concert exceptionnel le dimanche 16 juin 2019.

**MAINTIEN** : Un nouvel horaire est en place depuis la rentrée : De 18h45 à 20h les lundis et jeudis à la Salle de danse.

**ENCADREMENT- CARTONNAGE** : Denise Simoneau et Annie Monzauges sont venus épauler Annick Crouchet pour travailler sur la recherche de nouvelles créations, ainsi que sur l'organisation des Expositions.

**BRODERIE-TRICOT** : Les adhérentes travaillent pour la future exposition. 2019 sera l'année de la Créativité.

**HISTOIRE-MAQUETTES ET FIGURINES** : Lionel Moreau passe la main à David Lapeyronnie. Le nouveau chef d'Atelier souhaite ouvrir l'Atelier sur de nouveaux créneaux horaires pour élargir les activités et faire venir des ados.

**ANGLAIS** pour enfants de 3 à 6 ans : Les séances se déroulent dans la bonne humeur et les progrès des enfants sont plus que satisfaisants.

**AUTRES PROJETS** : Deux Ateliers sont en gestation : Le Théâtre et la Photo. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

*Le Président, Marc LOISEL*

## LES DIFFÉRENTS ATELIERS

**AQUARELLE et autres techniques** :  
Maison des Associations - 1<sup>er</sup> étage  
le lundi de 14h à 18h30  
Contact : Mme Mireille SOULIER – 05.55.85.66.28

**RESTAURATION DE FAUTEUILS** :  
1 fois par trimestre (environ)  
Contact : Monique DALEAU - 06.19.78.69.70

**CHORALE** :  
Chef de chœur : JM CHAUVIN  
Répétitions Salle du Temps Libre  
le mercredi de 20h à 22h  
Contact : Monique LAPORTE 05.55.85.74.10 ou  
06.24.97.12.53 - Michelle GERAUD 05.55.85.75.97

**ENCADREMENT** :  
Animatrices : Annick CROUCHET et Mireille SOULIER  
Maison des Associations – 1<sup>er</sup> étage  
le vendredi de 14h30 à 18h30  
Contact : Annick CROUCHET – 05.55.85.77.21

**MAQUETTES ET FIGURINES** :  
Maison des Associations – 2<sup>ème</sup> étage le 2<sup>ème</sup>  
vendredi de chaque mois à 19h30  
Contact : David LAPEYRONNIE-06.76.21.77.70  
Lionel MOREAU-05.55.23.52.24

**MAINTIEN CORPOREL** :  
Professeur : Isabelle BOUTOT-Assistante : M SOULIER  
Salle de danse au stade  
les lundis et jeudis de 19h à 20h  
Contact : Mireille SOULIER – 05.55.85.66.28

**UN POINT C'TOUT** :  
Maison des Associations - 2<sup>ème</sup> étage  
le 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 14h à 16h  
Contact : Christine LAPEYRE-05.55.85.63.30

**TRICOT PASSION** :  
Maison des Associations 2<sup>ème</sup> étage  
Tous les mercredis de 14h à 16h30/17h  
Contact : Sylvette MARCOU – 06.20.51.45.31

**CONVERSATION ANGLAISE POUR LES 3 À 6 ANS** :  
Maison des Associations- 2<sup>ème</sup> étage  
le jeudi de 17h15 à 18h30  
Contact : Marie-Hélène Marthon - 06.23.04.10.29



## LE SYNDICAT DES INITIATIVES

### BUREAU :

Présidente : OUFFAURE Brigitte  
Trésorière : FADAT Francine  
Secrétaire : GERAUD Michèle

### ECRITURE (mensuel)

dernier vendredi du mois 17h-19h  
Mado CAHUZAC 06.14.47.23.52

### ATELIERS PERMANENTS :

(Maison des associations 2<sup>ème</sup> étage, sauf Généalogie : salle multimédia)

#### SCRABBLE :

lundi 14h-16h Michèle GERAUD 05.55.85.75.97

#### GENEALOGIE :

mardi 14h-16h J.F MADRANGES 06.87.03.01.21

#### COUTURE :

jeudi 14-17h Michèle GERAUD 05.55.85.75.97

#### PATCHWORK :

samedi 14h-17h Josy VERLHAC 05.55.85.70.48

### EVENEMENTIELS :

Anne-Marie LACOMBE DALIX : 05.77.47.89.27

email : anne-marie.dalix@orange.fr

Brigitte UMINSKI : 06.22.34.23.88

email : b.uminski@yahoo.fr

### BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019

à TOUTES et à TOUS

*La Présidente, Brigitte OUFFAURE*

## ART CULTURE ET PARTAGE QI GONG DU TAO

La rentrée du Qi Gong du Tao enseigné par Martine Soiro, s'est déroulée le mardi 2 octobre. Un groupe de 17 personnes ont participé aux premiers exercices de la saison d'automne, tels que l'envol de la grue, les auto-massages et la posture de l'arbre. C'était aussi une séance d'initiation pour les 6 nouveaux arrivants, qui sont tous partant pour la saison.

Le bien-être, le dynamisme et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous.

Le Qi Gong est un art ancestral chinois pratiqué pour entretenir la forme et la santé. En connectant l'esprit au corps, l'apprentissage de postures, de respiration abdominale, de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien être. Pratiqué régulièrement, le Qi Gong permet de développer et d'équilibrer la circulation de l'énergie dans tous les méridiens, de transformer le stress en vitalité, de recycler les émotions négatives en énergie positive et de renforcer la vitalité.

Martine Soiro est certifiée en Qi Gong Taoïste, par Master Mantak Chia de l'Universal Tao Center de Chiang Mai Thaïlande. Elle est également certifiée en médecine traditionnelle chinoise (Tuina) par l'Académie Wang de Feng à Toulouse.

Les cours sont dispensés tous les mardi matin de 10 h à 11 h 30 à la Salle annexe du stade.

*La Présidente, Martine SOIROT*



## SANTA FAIT DANSER

L'association «SANTA FAIT DANSER» propose des cours de danse de salon, Chacha, Rock, Samba, Valse... pour débutants et confirmés.

Ces derniers sont animés le mercredi soir par Vincent et Dominique, et le jeudi soir par Peggy et Marie-Lyne.

Nous vous attendons nombreux pour la prochaine rentrée de septembre, dans une ambiance festive et conviviale où nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

*La Présidente, Maryline FORGET*





## PENA FHT

L'association FHT organisera dans le 1<sup>er</sup> semestre 2019 :

- Un déplacement les 25, 26, 27/01/2019 à Béziers pour encourager le CABrive Corrèze.
- Le traditionnel pique-nique qui aura lieu début juillet 2019, lieu à définir.

*Le Président, Christian VIEILLEFOND*



## SOCIÉTÉ SPORTIVE DE SAINTE FÉREOLE



La SSSF s'agrandit de nouveau pour cette année 2018-2019 et enregistre l'arrivée de nombreux acteurs au sein de l'association. Par conséquent, le club de foot se compose de 70 licenciés seniors, 19 licenciés seniors féminines, 8 éducateurs, 2 arbitres, 28 dirigeants, et de 68 licenciés pour l'école de foot, tous prêt à s'engager pour l'association.

Malgré un contexte social et économique difficile, nous avons organisé le samedi 17 Novembre 2018 notre super loto dans la grande salle de Sainte-Féréole, où un grand nombre de joueurs sont venus en famille et entre amis, pour y participer et gagner de nombreux lots pour agrémenter les fêtes de fin d'année.

C'est pourquoi le président de l'école de foot Patrice DELPY et son équipe d'éducateurs ont organisé le Mercredi 19 Décembre 2018 la remise d'un cadeau personnalisé à chaque footballeur et footballeuse autour d'un goûter pour les encourager et les remercier de leurs investissements. Par ailleurs, la réalisation de nos derniers projets à savoir d'une part, la remise aux normes des éclairages du terrain d'entraînement et la modernisation de notre terrain d'honneur permettront à tous nos licenciés de jouer le samedi soir lors de match de championnat seniors ou de pouvoir accueillir d'autres événements sportifs dans le but de faire connaître notre belle commune. D'autre part, la mise en place d'une tribune a été confectionnée afin de pouvoir accueillir tous les supporters voulant encourager leurs équipes. Le président et son équipe remercient les parents et les accompagnants de leurs investissements.

*Le Président, Jean-Jacques PICON*



## MUSIQUE ON DANSE

### SAISON 2018-2019

Propose des cours de danse moderne à 67 danseuses et danseurs de 4 à 16 ans réparties en 7 groupes :

**Les Flamands roses (de 4 à 6 ans) encadrées par Olivier**

**Les Loustics (de 5 à 6 ans) encadrées par Olivier**

**Les Rosy Girls (de 6 à 8 ans) encadré par Marion**

**Les Plumes (de 7 à 8 ans) encadré par Lesly**

**Les Etoiles (de 8 à 10 ans) par Marion**

**Les New Girls (de 11 à 13 ans) encadrées par Lesly**

**Les Hope Dance (de 12 à 15 ans) encadrées par Lesly**

Le spectacle de fin de saison se déroulera le samedi 15 juin 2019 à la Grande salle à partir de 20h00.

Pour les adultes, l'association propose un cours de gymnastique fitness les mardis de 19h30 à 20h30 et un cours de Zumba de 20h30 à 21h30 animés par Marion, ainsi qu'un cours de Pilates animé par Elise puis Violaine les lundis de 20h00 à 21h00.

Cette année l'association invite ses adhérents à une soirée privée sur le thème DISCO le samedi 2 mars à 16h30 à la grande salle.

L'assemblée Générale aura lieu fin juin. Nous prendrons en compte les inscriptions pour la saison suivante et procéderons à l'élection du bureau.

Nous comptons sur votre présence et votre motivation

pour renouveler le bureau de la saison prochaine.

Le bureau est composé à ce jour de Sandra CONDACHOUX (présidente), Stéphanie MANIERE (vice-présidente), Muriel TUDZIARZ (vice-présidente), Stéphanie LEPIF (secrétaire), Aurélie LAVAUD et Pauline VIDAL (secrétaires-adjointes) et Laure VEZINE (trésorière), section adulte Delphine GUITTON (secrétaire-adjointe) et Sophie GOLFIER (trésorière-adjointe) et au pôle artistique Jessica ESTAMPE et Cécilia VIELLEFOND.

Contact : musiqueondanse@gmail.com

La Présidente, Sandra CONDACHOUX



## SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse communale de Sainte Féréole compte pour compétences nouvelle saison un effectif en hausse et accueille à nouveau de jeunes chasseurs de la commune.

L'association va poursuivre ses fructueuses coopérations avec les sociétés de chasse limitrophes des deux Maumont (psdt Jean Jacques Laveau), de Venarsal (Dominique Cantoni) et de Saint Germain Les Vergnes (Jean Marc Farge), pour améliorer l'efficacité de la chasse aux sangliers. L'autorisation de chasser des agriculteurs reste néanmoins la plus efficace des solutions au problème de la régulation du sanglier.

Nous accueillons avec plaisir tout nouveaux chasseurs de la commune, novice ou aguerris, en recherche d'une association de chasse dynamique et soucieuse de la préservation de l'esprit de la chasse rurale.

En raison d'un durcissement des règles des services vétérinaires, le repas, d'ordinaire organisé au mois de mars par la société communale n'aura pas lieu.

Le Président, Jean-Claude PIERREFITTE





L'ensemble des délibérations est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr)

**6 JUILLET 2018**

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN ADS ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention de la mise en place d'un service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS) entre la commune de Sainte-Féréole et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 et précise le désengagement possible de la commune de Sainte-Féréole à la fin de chaque année civile du présent renouvellement.

Adoptée à l'unanimité

## **FIXATION TAUX PROMOTION INTERNE**

Concernant le personnel communal, le conseil municipal accepte de fixer les taux de promotion dans la collectivité à 100 % pour tous les grades de tous les cadres d'emplois de toutes les filières relevant de la fonction publique territoriale. Adoptée à l'unanimité.

## **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2018**

La péréquation est un dispositif destiné à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales. Son mécanisme consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser à des collectivités moins favorisées.

Cette péréquation est mise en œuvre de deux manières :

Verticalement au travers des dotations de l'Etat, notamment au sein de la Dotation Globale de Fonctionnement

Horizontalement au sein du bloc communal depuis 2012 avec la création du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le FPIC est calculé à partir de « l'ensemble intercommunal » qui est constitué par l'EPCI (l'AGGLO) à fiscalité propre et ses communes membres.

Les services de la Préfecture ont notifié à l'AGGLO et à chaque commune la contribution pour l'exercice 2018 qui s'élève à 712 834€ (part Agglo et part Communes).

L'AGGLO a décidé d'adopter le mode de répartition « dérogatoire libre » en prenant à sa charge 310 906€. Le solde, soit 401 928€, doit être réparti entre les communes.

La part du FPIC pour la Commune de Sainte-Féréole s'élève à 5 039€ pour 2018.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au mode de répartition acté par la CABB, soit la répartition dite « dérogatoire libre » et participe donc au FPIC pour un montant de 5 039€.

Adoptée à la majorité (18 voix POUR – 1 ABSTENTION)

## **AUTORISATION HEURES COMPLEMENTAIRES ET HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) conformément aux dispositions du décret du 14 janvier 2002 pour les agents à temps complet. Il l'autorise à mandater des heures « complémentaires » aux fonctionnaires et agents titulaires et non titulaires à temps non complet appartenant à un grade éligible. Adoptée à l'unanimité.

## **JARDINS FAMILIAUX**

Le Conseil Municipal approuve le projet de création de jardins familiaux au lieu-dit Puy Labaudie, et autorise le Maire à procéder aux aménagements (délimitation des parcelles, implantation des cabanes et création d'un puits). Adoptée à l'unanimité.

## **LOCATION SALLE DE REUNION DE L'ESPACE JEUNES**

Le Conseil Municipal accepte de louer la salle de réunion de l'espace jeunes aux professionnels domiciliés sur la Commune de Sainte-Féréole afin d'organiser des réunions de travail, fixe le prix de location à 30€ par demi-journée et à 50€ la journée entière. Il précise que la réservation de la salle se fera dans les mêmes conditions que pour les associations, à savoir réservation préalable auprès du secrétariat de mairie sur formulaire spécifique. Adoptée à l'unanimité.

## **PAIEMENT DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**

Le Conseil Municipal approuve le principe de rendre payant les différentes demandes de renseignements d'urbanisme transmises par les Notaires (50 € par demande de renseignements et par dossier). Il

précise que le délai de réponse de la mairie sera de minimum 15 jours. Cette disposition prend effet à compter du 9 juillet 2018. Le Maire est chargé d'en informer les Notaires.

Adoptée à l'unanimité.

## **INSCRIPTION D'UN CHEMIN RURAL AU PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**

Le Conseil Municipal demande l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) des chemins ruraux n°41 du Moulin du Theil à Cévennes et n°43 de Cévennes vers les Taupineries, empruntés par les itinéraires de randonnée.

Il confie à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, comme indiqué dans ses statuts, la mise en valeur, l'entretien, le balisage et le panneautage adéquats des itinéraires inscrits, conformément aux dispositions du PDIPR de la Corrèze et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée.

Adoptée à la majorité (18 voix POUR – 1 ABSTENTION).

## **PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA CABB**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est un outil global de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération (obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants). Il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.

Il a pour objectif principal l'utilisation rationnelle de la voiture et la valorisation des piétons, deux-roues et transports en commun. Il doit également suivre les orientations des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE).

La réflexion engagée vise à mettre en œuvre des relations cohérentes entre les réseaux TER, le réseau routier départemental et le réseau des transports urbains.

Le Conseil Municipal prend acte de l'étendue des analyses et propositions contenues dans le document proposé qui en fait un document à essence technocratique et regrette qu'une synthèse plus politique de quelques pages ne permette pas de « lire et comprendre » correctement la volonté de l'AGGLO.

Le Conseil Municipal émet les réserves suivantes : il regrette que les réflexions se positionnent surtout sur l'aire urbaine avec priorisation d'itinéraires piétons/PMR, partage de la voirie équilibrée, diminution du trafic automobile, usage de la bicyclette et la marche à pied..., regrette que les faibles solutions proposées pour désenclaver les communes comme Sainte-Féréole qui est desservie par une ligne de transports en commun mais qui ne permet pas aux actifs de délaier la voiture au profit des transports en commun compte tenu de la fréquence des passages, indique que la vie en milieu rural est de bonne qualité et qu'il est regrettable que les préconisations aillent dans le sens de privilégier le développement des logements dans les secteurs desservis par les transports en commun ..., s'étonne de la faible place faite aux communes de l'Agglomération en dehors de la zone urbaine de Brive et du peu de solutions avancées à l'exception de la mise en place de Libéo à la demande qui par sa rigidité est en retrait par rapport aux politiques antérieures, prend acte de la volonté de réduire l'utilisation de la voiture dans tous les cas de figure ce qui constitue d'ailleurs l'axe principal de la politique des PDU, constate que pour les 10 prochaines années (durée du PDU) cet objectif a bien peu de chance d'être atteint et on peut même raisonnablement penser que le trafic automobile s'accroîtra encore même si dans le même temps les politiques alternatives pourraient atteindre les objectifs affichés – 4% pour les 2 roues et 4% pour les transports collectifs.

Ce constat n'est pas analysé et peu pris en compte dans le PDU rendant ainsi aléatoires beaucoup des conclusions rapportées.

De même la politique qui consiste à « chasser la voiture du centre-ville » semble une erreur. Les américains et toutes les bonnes écoles de commerce affichent la maxime « NO PARKING NO BUSINESS » et dans les faits cette maxime est vérifiée tous les jours. Brive a un beau centre-ville et une politique de stationnement revisitée qui va dans le bon sens. Il manque des petits parking de surface disséminés dans le centre-ville qui donneraient une envie d'aller dans le centre surtout pour les 60 000 à 100 000 habitants des zones rurales périphériques (Lot et Dordogne compris)

Le Conseil Municipal note enfin que le budget Transport de l'Agglomération après la signature de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) n'est pas en mesure de financer l'ensemble des fiches proposées pour un coût annualisé de 8,98 millions d'euros et



qu'il aurait été préférable donc de resserrer l'objectif sur 3 ou 4 actions considérées comme indispensables et finançables.

Il approuve avec les réserves émises ci-dessus, le projet de Plan de Déplacement Urbain.

Adoptée à la majorité (18 voix POUR – 1 voix CONTRE)

## PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL INONDATION (PPRI)

Le Conseil Municipal approuve le projet de Plan de Prévention Risque Inondation (territoire situé en aval du Barrage de la Couze en limite avec la commune de Malemort et les villages de la Rebeyrotte et des Prades). Adoptée à l'unanimité.

## TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LEGALITE – CONVENTION ACTUALISEE COMMUNE DE SAINTE FEREOLE / PREFECTURE DE LA CORREZE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention existante pour engager le processus de dématérialisation des documents relatifs aux marchés publics. Adoptée à l'unanimité

## AMENAGEMENT « PRES DU BOURG »

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement du quartier cadastré « Près du Bourg » au niveau du carrefour de la route de Lajoinie et de la route de la Salesse, désigne le bureau d'études Dejante pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. Il demande au Maire de le tenir informé de l'avancée du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

## 28 SEPTEMBRE 2018

### ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de sommes restant à recouvrer pour un montant total de 80,00 €.

Adoptée à l'unanimité.

### CREATION POSTE ADJOINT ANIMATION

Le Conseil Municipal accepte la création du poste d'adjoint d'animation 2ème classe – cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps complet, Catégorie C, à compter du 1er décembre 2018 pour seconder l'agent titulaire à la garderie, assister la maîtresse de la classe de Grande Section– Cours Préparatoire et animer un groupe d'enfants à l'accueil de loisirs. Il charge le Maire de procéder à la nomination d'un agent sur ce poste. Adoptée à l'unanimité.

### CREATION POSTES ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Le Conseil Municipal accepte la création de deux postes d'adjoint technique 2ème classe à temps complet, Catégorie C, à compter du 1er janvier 2019, suite au départ à la retraite d'un des agents du service technique le 31 décembre 2018.

Un agent aura en charge l'entretien de la voirie et ses abords, la réalisation de petits travaux de maintenance des bâtiments, l'entretien courant du matériel et des engins ...

Un autre agent aura en charge l'entretien des espaces publics (espaces verts, places publiques ...), l'entretien de la voirie (point à temps ...), la réalisation de petits travaux de maintenance des bâtiments ...

Le Conseil Municipal charge le Maire de procéder à la nomination de deux agents sur ces postes et supprime un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1er janvier 2019. Adoptée à l'unanimité.

### CREATION POSTES

Le Conseil Municipal accepte la modification des postes comme suit : à compter du 1er novembre 2018, création de deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps non complet (30,51 heures pour le premier et 27,82 heures pour le deuxième) et suppression de deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe

à compter du 1er janvier 2019 création de deux postes d'agent de maîtrise, à temps non complet (30,51 heures pour un poste et 27,82 heures pour le second) et suppression des deux postes d'ATSEM principal 1ère classe.

création d'un poste adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet (15 heures hebdomadaire) et suppression d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet

à compter du 1er novembre 2018, création d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet (35 heures) et suppression d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet (35 heures)

Adoptée à l'unanimité.

### DECISION MODIFICATIVE

A la section de fonctionnement : Diminution et augmentation de crédits sur divers comptes pour un montant total de 34 850,00 €

A la section d'investissement : Diminution et augmentation de crédits sur divers comptes pour un montant total de 12 360,00 €

Augmentation des recettes d'investissement suite à encaissement de la Dotation de Solidarité Rurale qui avait été supprimée en 2013. Suite à recours gracieux formulé par la Commune en 2013, suite à une décision du Conseil d'Etat, le Préfet a repris l'éligibilité des communes à la DSR. Sainte Féréole s'est vu attribuer la somme de 83 560€ au titre de l'année 2018 et 274 051€ à titre rétroactif de 2013 à 2017. Montant de la DSR : 357 611,00€.

Régularisation suite à erreur matérielle Terrain Villa Family (opération d'ordre au lieu d'opération réelle) pour un montant de 40 751,32€ en dépenses et en recettes. Aucune incidence budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

### DEMANDE AIDE FINANCIERE FINANCEMENT Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD)

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière à Mme Ophélie SOARES, adjoint d'animation, pour la formation engagée pour le BAFD à hauteur de 300€, sous réserve de présentation d'un justificatif de l'organisme de formation

Adoptée à la majorité (17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION).

### DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le conseil municipal décide que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'Intérieur.

Chaque élu devra transmettre sa demande de formation au Maire avec le programme de formation au plus tard deux mois avant le jour de la formation

Les frais d'inscription ainsi que les frais inhérents à la formation seront pris en charge après vérification du service fait (état de frais à joindre)

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

Chaque année un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif

Le Conseil Municipal précise que l'existence du droit individuel à la formation est à la disposition de tous les élus ; pour cela une cotisation obligatoire est prélevée sur les indemnités des élus.

Adoptée à l'unanimité.

### FIXATION PRIX DE VENTE DU LIVRE 1914-1918 AVEC INTEGRATION DANS REGIE « LIVRES – MUTLIMEDIA »

Le Conseil Municipal décide la création d'une régie de recettes des « produits de la vente du livre intitulé 1914-1918 La Grande Guerre – Des vies pour un Pays » suite à la mise en vente par la commune du livre « 1914-1918 La Grande Guerre – Des vies pour un Pays » au prix de 12 €. Adoptée à l'unanimité.

### ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER D'ALLASSAC

Le Conseil Municipal, attribue à Monsieur Jean-Georges MERMET, nouveau trésorier municipal d'Allasac depuis le 1er septembre 2018, une indemnité de conseil au taux maximum, aux fins d'exercer d'une manière permanente auprès de la commune l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaire et financière, à compter de sa prise de fonction et pendant la durée du mandat municipal. Adoptée à l'unanimité.

### MAISON COMMUNE RESIDENCE AUTONOMIE : PRESENTATION APS

Le Conseil Municipal décide d'apporter la modification suivante à la délibération du 23 mars 2018 : « AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, exécution et règlement des marchés de fournitures, de service et de travaux

Adoptée à l'unanimité.

### MAISON MEDICALE : LOT MENUISERIE

Suite à la déclaration de cessation d'activités de l'entreprise RAFFAILLAC, le Conseil Municipal accepte: de retenir l'entreprise LACHAISE pour le lot Menuiseries, de déterminer la part de chacune des 2 entreprises (RAFFAILLAC et LACHAISE), de clore le marché de l'entreprise Raffailac et de signer le nouveau marché avec l'entreprise Lachaise. Adoptée à l'unanimité.

### MUTUALISATION REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Conseil Municipal décide de retenir la prestation de service de la CABB pour la protection des données, désigne le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la CABB comme étant le Délégué à la Protection des Données de la commune de Ste Féréole.

Adoptée à l'unanimité.



## PRISE EN CHARGE FORMATION ELU

Le conseil municipal décide de prendre en charge le coût d'une formation au profit d'un élu pour le montant de 357 €.

Adoptée à l'unanimité (18 voix POUR, 1 élu ne prend pas part au vote).

## SPECTACLE THEATRE

Le Conseil Municipal prend note du report du spectacle « Ma colocataire est une garce au 16 mars 2019 » au samedi 16 mars 2019 et de la validité des billets. Adoptée à l'unanimité.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SYNDICAT DES INITIATIVES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association « Le Syndicat des Initiatives » à l'occasion de son 40ème anniversaire sous la condition que le reste à charge de l'association pour cette opération soit au moins égal à 150 €.

Adoptée à l'unanimité.

## 19 NOVEMBRE 2018

### AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus au budget 2018, jusqu'au vote du budget primitif 2019 soit

Chapitres	BP 2018	Autorisation
204	51 000,00	12 750,00
21	102 700,00	25 675,00
23	898 917,00	224 729,00

Adoptée à l'unanimité

### GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour effectuer les vérifications de la qualité de l'air dans les bâtiments publics imposées par le décret du 30 décembre 2015. Il désigne Mr Maurice GOLFIER, titulaire et Mr Patrice DELPY, suppléant pour siéger à ce groupement. Adoptée à l'unanimité.

### TRAVAUX AMENAGEMENT BAS DU BOURG

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'aménagement faite par le Bureau d'Etudes Dejante pour l'aménagement des parcelles situées « Bas du Bourg » au carrefour de la route de la Salesse et de la route de Lajoinie, pour un montant de 115 905,09 € H.T. soit 139 086,11 € T.T.C. (y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre) comme suit :

Voirie à élargir au niveau de la route de la Salesse

Plan de circulation à revoir notamment pour faciliter le croisement ou le cheminement de véhicule type poids lourd

Gestion des eaux pluviales de la route de Lajoinie, qui s'écoulent chez les riverains

Enfouissement des réseaux secs au niveau de la route de la Salesse

Création d'une nouvelle voie dans la parcelle communale existante entre les routes de Lajoinie et la Salesse

Sécurisation des sorties de véhicule provenant des secteurs en question au niveau de l'Avenue de la Besse

Une convention de servitude devra être signée entre les propriétaires acceptant la création de l'exutoire et la commune afin de pouvoir canaliser les eaux pluviales des parcelles BO 197 et BO 198

Le Conseil Municipal fixe le plan de financement de la manière suivante :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Travaux et maîtrise d'œuvre	139 086,11 €	CD 19 – Dotation 2018	40 000,00 €
		CD 19 – Reliquat 2017	6 362,00 €
		FCTVA	22 815,00 €
		Reste à charge COMMUNE	69 909,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 086,11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 086,11 €</b>

Le conseil municipal fixe le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA (article 28 du CMP). Il charge le Maire de procéder à la consultation des entreprises et l'autorise à signer les différents documents nécessaires à la réalisation des travaux (marché de maîtrise d'œuvre, marché de travaux, notification du marché ...). Il lui demande de rendre compte à l'assemblée du marché

Adoptée à l'unanimité.

### PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION – COMMUNE DE DONZENAC

Le Conseil Municipal approuve le paiement des frais de scolarisation d'un enfant domicilié à Sainte-Féréole et scolarisé en classe ULIS à l'école primaire de Donzenac pour un montant de 557,10 €.

Adoptée à l'unanimité.

### TRANSFERT VOIRIE DU LOTISSEMENT PRIVE DIT CHAMP DU GRILLON

Le Conseil Municipal prend acte de la modification de la délibération du 9 septembre 2016 quant à la numérotation de la parcelle à transférer dans le domaine public (transfert de la voirie du lotissement privé dit Champ du Grillon), soit Section AR numéro 403 (au lieu de AR 463) et charge le Maire d'informer le Notaire en charge de l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité.

### RESIDENCE AUTONOMIE : AVIS SUR LE CONTRAT DE PRÊT FAIT PAR LE CCAS POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal émet un avis conforme à la délibération prise par le CCAS en date du 10 octobre 2016 pour contracter un prêt afin d'acquérir les parcelles AP 64 et 69 en vue de la construction de la maison de l'autonomie et prend acte que le prêt sera réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adoptée la majorité (15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS).

### OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL POUR DEPART A LA RETRAITE

Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite, retient le principe de 20€ par année de service avec un maximum de 400€ et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

### ACHAT DE GERBES LORS DE DECES

Le Conseil Municipal décide l'achat de fleurs (gerbes ou compositions) à l'occasion du décès :

D'un conseiller municipal, d'un membre du CCAS, d'un employé communal, d'un ancien membre du conseil municipal ainsi que d'un ancien agent de la collectivité d'une valeur de 100,00 €.

Du conjoint, des parents ou des enfants d'un membre du conseil municipal ou d'un agent communal, d'un bénévole associé en activité d'une valeur maximale de 80,00€.

Adoptée à l'unanimité.

### RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Le Conseil Municipal adopte le rapport annuel du syndicat des eaux du Maumont au titre de l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

### RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE AQUITAINE SUITE A L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CABB

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives relatif à l'examen des comptes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Adoptée à l'unanimité.



## MARIAGES

- Le 28 juillet 2018* entre Jean-Michel ANGLARD et Isabelle CHABRERIE - Mariage célébré à Egletons  
*Le 4 août 2018* entre Mathieu ANGLARD et Emilie DUPUY  
*Le 8 septembre 2018* entre Gabriel Jean-Baptiste HUGUET et Maryline Audrey Marjorie TERNISIEN  
*Le 15 décembre 2018* entre David Jean Marc TEILLARD et Catherine Simone FINOT



## NAISSANCES

- Aure Camille Marie de RESSEGUIER, *née le 27 août 2018*  
de Guillaume Bernard Marie de RESSEGUIER  
et Marie Claire Philippine CHARDON DU RANQUET
- Lucas Jean SOULIER, *né le 29 août 2018*  
de Julien SOULIER et Sophie LAPEYRE
- Lola Martine Frédérique MONY, *née le 2 septembre 2018*  
de Alexandre Bernard Serge MONY  
et Lucile Vaitiare LEGALE
- Samuel DUMONT, *né le 4 septembre 2018*  
de Quentin DUMONT et Sylvette Marylise AUFRERE
- Kilian LANI, *né le 28 septembre 2018*  
de Jimmy Daniel LANI et Nora MESTARI
- Léo BOIRON, *né le 9 octobre 2018*  
de Olivier BOIRON et Caroline PIERREFITTE
- Gabin Antoine LACOMBE, *né le 11 octobre 2018*  
de Sébastien LACOMBE  
et Marie Bénédicte Anne SANISIDRO
- Ambre de LUBERSAC, *née le 23 octobre 2018*  
de Emmanuel Marie Patrick Guillaume Khalil de LUBERSAC  
et Dorothée Edith Alexandra BRETTE
- Victoire Geneviève LAVAL, *née le 3 novembre 2018*  
de Geoffrey LAVAL et Ludivine CHARLOT
- Théa FAUGERAS, *née le 21 décembre 2018*  
de David FAUGERAS et Pauline ESCOUSSAT



## DECES

- Claude, Paul NADIRAS, 76 ans  
Martignac  
*décédé le 21 juillet 2018*
- Marie, Marguerite Hélène PASCALOUX, veuve ROL, 93 ans  
Les vignottes  
*décédée le 6 août 2018*
- Simone Ida FLEURY, veuve CHAMPCIAUX, 90 ans  
Martignac  
*décédée le 24 août 2018*
- Roger, Eugène, Marie LE BRUN, 68 ans  
2 rue du Colombier  
*décédé le 25 août 2018*
- Noël VEZINE, 59 ans  
La Grandie  
*décédé le 11 septembre 2018*
- Jean Pierre CLAUX, 69 ans  
Martignac – La Croix du Tambour  
*décédé le 2 novembre 2018*
- Jean Louis COURSAK, 84 ans  
6 route de Sauvagnac  
*décédé le 4 novembre 2018*
- René Elie DELMOND, 87 ans  
Vertougie  
*décédé le 7 novembre 2018*
- Gérard Henri Maurice GEHIN-CHIREIX, 70 ans  
7 rue des Monédières  
*décédé le 7 novembre 2018*
- Denise PEYREMARD épouse ESTORGES, 59 ans  
Le Mas  
*décédée le 6 décembre 2018*

### QUELQUES CHIFFRES AU 31/12/2018

Population :	2043 habitants, 1045 logements
Urbanisme :	22 permis de construire accordés (construction maison et agrandissement maison) 21 certificats d'urbanisme accordés (en vue d'une construction)
Démographie :	18 naissances 23 décès 6 mariages 6 PACS

### Effectifs de l'école à la rentrée de septembre 2018 *(pour l'année scolaire 2018-2019)*

**164 élèves** répartis comme suit :

- Mme BLANCHARD (CM1-CM2) : 25 élèves
- Mme BILLERES (CE2-CM1) : 25 élèves
- Mme LAGARDE (CE1-CE2) : 24 élèves
- Mme ALARY (CP-CE1) : 19 élèves
- Mr TREPARDOUX (GS-CP) : 19 élèves
- Mme SAILLOL (MS-GS) : 24 élèves
- Mme COURSAK (PS-MS) : 28 élèves



## 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

### MARS

08 : Don du Sang – Salle du Temps Libre  
18 : Soirée théâtre « Ma colocataire est une garce »  
La Grande Salle

### AVRIL

08 : Loto des Ecoles – La Grande Salle  
27 : Repas farcidures organisé par le Comité  
des Fêtes – La Grande Salle

### MAI

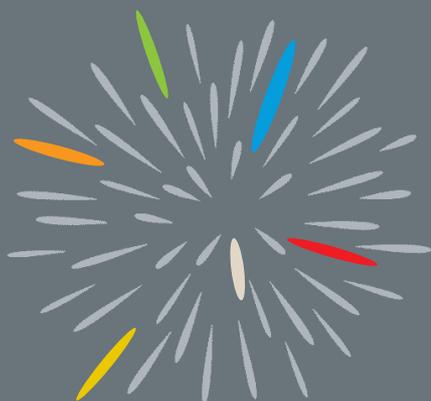
26 : élections européennes – La Grande Salle  
Du 25 mai au 9 juin : Exposition Aquarelles  
Salle du Temps Libre

### JUIN

03 : Don du Sang - La Grande Salle  
08 : Repas organisé par l'association LORIS  
ENFANT SOURIRE – La Grande Salle  
15 : Spectacle de Danse de l'Association MUSIQUE  
ON DANSE - La Grande Salle  
16 : représentation de la Chorale EXPRESSIONS  
29 : Feu de la Saint Jean organisé par le Comité  
des Fêtes - Parking de la Grande Salle  
29 et 30 : Kermesse-vente de la Rose des Vents -  
Salle du Temps Libre

### JUILLET-AOUT

**TOUS LES JEUDIS** : marchés des producteurs de  
pays à partir de 17 heures - Place de l'Eglise



#### MAIRIE ■ 05.55.85.78.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Le samedi de 8h30 à 11h (fermée en juillet et août)

**ECOLE PRIMAIRE** ■ 05.55.85.78.53  
**ECOLE MATERELLE** ■ 05.55.85.68.67  
**MAISON DE L'ENFANCE** ■ 05.55.84.25.87  
**ACCUEIL DE LOISIRS** ■ 05.55.22.73.87

**MÉDECIN / Docteur Paraud** ■ 05.55.18.08.63  
Docteur Caillonneau ■ 05.55.24.04.42

**INFIRMIÈRES** ■ 05.55.85.65.91  
Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

**PODOLOGUE** ■ 05.55.22.17.28  
DELPY Caroline

**KINÉSITHÉRAPEUTE** ■ 05.55.22.15.54  
CERMAK Vladimir

**PHARMACIE** ■ 05.55.85.68.72  
COUDERC Emmanuelle

**CORRESPONDANT PRESSE** ■ 06.74.48.59.31  
LOISEL Marc

**INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE  
DU CANTON D'ALLASSAC** ■ 05.55.85.73.79  
*Permanence en mairie sur rendez-vous*

**ASSISTANTE SOCIALE** ■ 05.19.07.81.31  
MSD Brive Est / Mme Françoise PESTEL-BESSE  
Permanence en mairie les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois  
*(sur rendez-vous)*

**MISSION LOCALE** ■ 05.55.17.73.00  
Pour les jeunes de 16 à 25 ans  
*(sur rendez-vous une fois par mois le lundi matin)*

**MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE** ■ 05.55.85.66.43

**LA POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC** ■ 05.55.85.74.00  
Lundi - Mardi - Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h  
Mercredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 15h  
Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h50

**TAXI** ■ 06.72.28.18.34  
SARL TAXI SAINTE FEREOLE / Mme Patry  
*Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans la limite de 70 € par déplacement). Le montant de la prise en charge du taxi (2,30€) reste à la charge de l'utilisateur.*

**TRANSPORT À LA DEMANDE** ■ 05.55.74.20.13  
AGGLO  
*Pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,10 € l'aller-retour.*

**AGGLO**  
Maison de l'Urbanisme et de l'Habitat ■ 05.55.74.08.08  
Service Assainissement ■ 05.55.74.70.15  
Déchetterie Malemort ■ 05.55.92.07.18  
*Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h*

**GENDARMERIE DE DONZENAC** ■ 05.55.85.69.50  
**SAPEURS POMPIERS** ■ 18 ou 112 (mobiles)  
**SMUR** ■ 15  
**POLICE SECOURS** ■ 17

